

RAPPORT
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/93/03/VAT

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS - PALAIS DES SPORTS - Attribution de subventions pour les manifestations sportives se déroulant au Palais des Sports durant le 4ème trimestre 2021 - Approbation de conventions.

21-37521-DGE

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite apporter un soutien financier aux associations pour l'organisation des manifestations ci-après qui se dérouleront au Palais des Sports.

Ces manifestations populaires attirent chaque année de nombreux Marseillaises et Marseillais de tout âge et de tout horizon. Elles offrent une vitrine prestigieuses de différents sports de haut niveau. Ces manifestations d'envergure nationale et internationale contribueront au rayonnement et à l'attractivité de la Ville de Marseille. Elles auront des retombées importantes sur l'image de marque de notre Ville et profiteront également à l'activité économique notamment, à l'hôtellerie et à la restauration marseillaise.

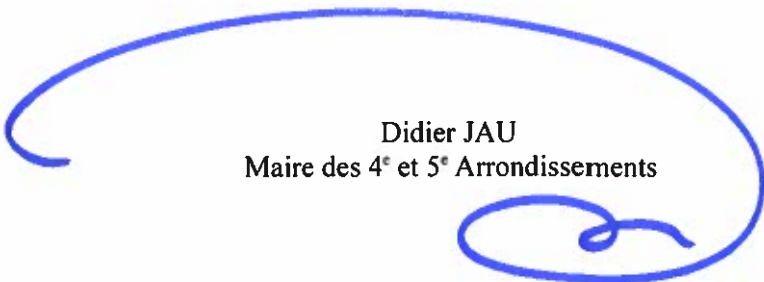
Le gala international multisports pieds /poings (kick boxing, boxe thaï et pancrace, MMA) qui regroupe chaque année plus de 5 000 spectateurs, rassemblera de nouveau cette année outre les meilleurs combattants de niveau international ; les meilleurs espoirs des clubs marseillais. Cette 28ème édition de la Nuit des Champions sera diffusée en direct sur la chaîne RMC Sport et offrira aux marseillais et aux marseillaises notamment avec à son plateau 12 combats de niveaux internationaux avec les meilleurs athlètes Français, 2 ceintures mondiales NDC féminine et masculine, et la mise en lumière des jeunes Marseillais les plus méritants de la saison 2019/2020 (la saison 2020/2021 a été blanche pour raison COVID), un événement de haut niveau de boxe qui s'inscrit pleinement dans la politique publique de développement d'une discipline qui comprend environ 1 000 licenciés à Marseille et autant de pratiquant non licenciés. Cette édition 2021 de la Nuit des Champions sera aussi la 1ère représentation publique de MMA au Palais des Sports de Marseille.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'attribution d'une subvention à l'association sportive suivante ainsi que la convention de partenariat correspondante :

Mairie 3ème secteur – 4ème et 5ème arrondissements	MONTANT
Association : Full Contact Academy Adresse : 84, rue Chape – 13004 Marseille Manifestation : Nuit des Champions « La 28ème édition » – Gala Sports – Pied-poing Kick Boxing Boxe Thaï & Pancrace le 20 novembre 2021 au Palais des Sports de Marseille	75 000 €



Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS - PALAIS DES SPORTS - Attribution de subventions pour les manifestations sportives se déroulant au Palais des Sports durant le 4ème trimestre 2021 - Approbation de conventions.

21-37521-DGE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du sport, de l'accès à la pratique sportive et du e-sport, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite apporter un soutien financier aux associations pour l'organisation des manifestations ci-après qui se dérouleront au Palais des Sports .

Ces manifestations populaires attirent chaque année de nombreux Marseillais et Marseillaises de tout âge et de tout horizon. Elles offrent une vitrine prestigieuse de différents sports de haut niveau. Ces manifestations d'envergure nationale et internationale contribueront au rayonnement et à l'attractivité de la Ville de Marseille. Elles auront des retombées importantes sur l'image de marque de notre Ville et profiteront également à l'activité économique notamment, à l'hôtellerie et à la restauration marseillaise.

- les Championnats de France de Danses latines où se retrouveront, sur le parquet de danses, les meilleurs couples de danseurs Français issus des éliminatoires Régionaux ;

- l'Elite Gym Massilia, prestigieuse compétition de gymnastique féminine à la renommée Internationale, où rivaliseront les meilleures équipes Mondiales ;

- la Nuit des Champions, gala multi sports Pieds-poings de renommée Internationale.

Il est donc proposé d'attribuer des subventions pour un montant de 144 000 Euros aux associations mentionnées dans la liste précisée ci-dessous.

Les crédits prévus pour le versement de ces subventions, devront être impérativement consommés dans les douze mois qui suivent le vote de ce rapport sous réserve que les manifestations puissent avoir lieu. Ces manifestations sportives ont pour la Ville de Marseille un impact local, national et international avec des retombées économiques (hébergement, restauration, transport) non négligeables.

Le rendez-vous de la danse latine et sportive a lieu chaque année au Palais des Sports depuis plus de vingt ans. Cette année ce sont les meilleurs couples français issus des éliminatoires régionaux qui vont se déplacer avec leurs proches ici à Marseille afin de remporter les coupes et les points pour le classement mondial. Avec au programme une compétition 100% française,

un championnat de France Latine. Chaque champion de France sera le représentant français pour les Championnats officiels (Europe, Monde, Coupe d'Europe, Coupe du Monde) pour la saison 2021 /2022.

Ce Championnat de France de Danses Latines permet de faire découvrir aux marseillaises et aux marseillais un sport spectacle de haut niveau d'une discipline peu connue par le grand public. Cet événement familial et convivial offre une ouverture vers une discipline artistique et spectaculaire. Enfin, cette subvention permet notamment à l'association le "Club des Amateurs de Danse de Marseille" d'organiser un championnat National et ainsi, faire de Marseille le lieu de rendez- vous de l'année pour ce sport.

L'Elite Gym Massilia, regroupe près de 450 participantes dont une cinquantaine de niveau mondial. Cette compétition internationale de gymnastique artistique féminine est organisée à Marseille depuis plus de 30 ans. Avec plus de 10 nationalités différentes venues essentiellement d'Europe cette année et une soixantaine de clubs Français .Cette manifestation internationale offre à Marseille et ses habitants une compétition de haut niveau programmée sur 4 jours. Organisée par le Pôle France Espoir Gymnastique de Marseille, cette compétition permet aux meilleures sportives marseillaises de concourir avec les meilleures gymnastes d'Europe et d'ailleurs. Il s'agit d'une mise en situation d'une compétition internationale pour ces gymnastes et un démarrage à la préparation des JO 2024. Près de 5 000 spectateurs sont attendus pour assister à cette compétition.

Ce gala international multisports pieds /poings (kick boxing, boxe thaï et pancrace, MMA) qui regroupe chaque année plus de 5 000 spectateurs, rassemblera de nouveau cette année outre les meilleurs combattants de niveau international ; les meilleurs espoirs des clubs marseillais. Cette 28ème édition de la Nuit des Champions sera diffusée en direct sur la chaîne RMC Sport et offrira aux marseillais et aux marseillaises notamment avec à son plateau 12 combats de niveaux internationaux avec les meilleurs athlètes Français, 2 ceintures mondiales NDC féminine et masculine, et la mise en lumière des jeunes Marseillais les plus méritants de la saison 2019/2020 (la saison 2020/2021 a été blanche pour raison COVID), un événement de haut niveau de boxe qui s'inscrit pleinement dans la politique publique de développement d'une discipline qui comprend environ 1 000 licenciés à Marseille et autant de pratiquant non licenciés. Cette édition 2021 de la Nuit des Champions sera aussi la 1ère représentation publique de MMA au Palais des Sports de Marseille.

Dans ce cadre, il est soumis à notre approbation une répartition d'un montant global de 144 000 Euros au bénéfice des associations suivantes ainsi que des conventions de partenariat ci-jointes :

Mairie 5^{ème} Secteur – 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements
Association : Club des Amateurs de Danse de Marseille (CADM) Manifestation : Championnat de France de Danses Latines Dossier Subvention : EX 017706 Dates : 6 novembre 2021 - Lieu : Palais des Sports de Marseille Subvention proposée : 19 000 Euros
Mairie 4^{ème} secteur – 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements
Association : Pôle France et Espoir Gymnastique Marseille Manifestation : Elite Gym Massilia 2021 – 11 ^{ème} Edition sous ce label de cette manifestation Gymnique de haut niveau Dossier Subvention : EX 018568 Date : les 11,12,13 et 14 novembre 2021 - Lieu : Palais des Sports de Marseille Subvention proposée : 50 000 Euros

Mairie 3^{ème} Secteur – 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements
Association : Full Contact Academy Manifestation : « Nuit des Champions « La 28 ^{ème} » - Gala International de Sports Pied-Poing (Kick Boxing, Boxe Thai & Pancrace) Dossier Subvention : EX 017742 Date : le 20 novembre 2021 - Lieu : Palais des Sports Subvention proposée : 75 000 Euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées l'attribution de subventions aux associations sportives suivantes ainsi que les conventions de partenariat correspondantes ci-annexées :

Mairie 5^{ème} secteur - 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements	Montant en Euros
Association : Club des Amateurs de Danse de Marseille EX 017706 Adresse : 7, rue du Docteur Girbal - Cité Chanteperrix – Bt C2 13010 Marseille Manifestation : Championnat de France de Danses Latines Le 6 novembre 2021 au Palais des Sports de Marseille	19 000
Mairie 4^{ème} secteur – 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements	Montant en Euros
Association : Pôle France et Espoir Gymnastique Marseille EX 018568 Adresse : Gymnase Jean Bouin – 30, avenue de Callelongue – 13008 Marseille Manifestation : Elite Gym Massilia 2021 – 11 ^{ème} édition sous ce label de cette Compétition Internationale de Gymnastique Féminine Les 11,12,13 et 14 novembre 2021 au Palais des Sports de Marseille	50 000
Mairie 3^{ème} secteur – 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements	Montant en Euros
Association : Full Contact Academy EX 017742 Adresse : 84, rue Chape – 13004 Marseille Manifestation : Nuit des Champions « La 28 ^{ème} édition » – Gala Sports – Pied-poing Kick Boxing Boxe Thai & Pancrace le 20 novembre 2021 au Palais des Sports de Marseille	75 000

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer les conventions ainsi que tous les actes afférents ci-annexés

ARTICLE 3

La dépense correspondante d'un montant de 144 000 Euros sera imputée sur le budget 2021 – fonction 411 – nature : 6574.1 – code service 70102.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU
SPORT, DE L'ACCÈS À LA PRATIQUE
SPORTIVE ET DU E-SPORT
Signé : Sébastien JIBRAYEL**



Convention de subventionnement annuel

entre

La **Ville de Marseille**, représentée par son Maire en exercice ou son représentant dûment habilité, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du (N° DCM ..I....I....),
ci-après dénommée "la Ville de Marseille", **d'une part**, et

L'association FULL CONTACT ACADEMY dont le siège social est à :
84 RUE CHAPE

13004 MARSEILLE

, représentée par Monsieur ROMEAS ERICK
Président(e), ci-après dénommée « l'Association », **d'autre part**, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention précise le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille, pour la réalisation de la demande déposée par l'Association, telle que justifiée et explicitée ci-après (EX017742)

Article 2 : Description du projet associatif

Ce gala international multi-sports pieds /poings (kick boxing, boxe thaï et pancrace, MMA) qui regroupe chaque année plus de 5000 spectateurs , rassemblera de nouveau cette année outre les meilleurs combattants de niveau international ; les meilleurs espoirs des clubs marseillais .
Cette 28ème édition de la Nuit des Champions sera diffusée en direct sur la chaîne RMC SPORT et offrira aux marseillais et aux marseillaises notamment avec à son plateau 12 combats de niveaux internationaux avec les meilleurs athlètes Français, 2 ceintures mondiales NDC féminine et masculine, et la mise en lumière des jeunes Marseillais les plus méritants de la saison 2019/2020 (la saison 2020/2021 a été blanche pour raison COVID), un événement de haut niveau de boxe qui s'inscrit pleinement dans la politique publique de développement d'une discipline qui comprend environ 1 000 licenciés à Marseille et autant de pratiquant non licencié. Cette édition 2021 de la Nuit des Champions sera aussi la 1ère représentation publique de MMA au Palais des Sports de Marseille.

Article 3 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an.

Article 4 : Conditions financières

4.1 - Montant de la subvention

Le montant de la demande correspondant à l'objet est de 80 000,00€
La participation financière de la Ville de Marseille s'élève à : 75 000,00 €

4.2 - Modalités de règlement

Cette subvention sera versée par la Ville de Marseille selon les modalités ci-dessous
S'agissant d'une action paiement unique après le déroulement de l'action.

La subvention sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur. La Ville de Marseille se libérera des sommes dues par le virement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'Association tel que figurant au dossier EX017742.

Article 5 : Obligations

L'Association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objet de la demande de soutien public telle que définie à l'article 2.

L'Association s'engage à tenir une comptabilité conforme aux exigences du Plan Comptable Général et à respecter toutes les obligations légales, notamment en matière fiscale, sociale et d'assurance.

Article 6 : Contrôle

L'Association s'engage à fournir à la collectivité tous documents nécessaires, et à faciliter à tout moment, le contrôle par la Ville de Marseille de la réalisation effective de l'objet de la demande, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

S'il est constaté que les subventions octroyées ne sont pas utilisées conformément à l'objet et/ou aux modalités de la demande, les sommes indues correspondantes devront être restituées.

Article 7 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 2.

Article 8 : Dénonciation

En cas de force majeure ou de non-respect, par l'une ou par l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La subvention ou partie de subvention non utilisée sera obligatoirement restituée en cas de résiliation de la convention, et ce quel que soit le motif de la résiliation, sans préjudice du contrôle potentiel de la Ville.

Article 9 : Élection de domicile

Les parties font élection de domicile à : en l'Hôtel de Ville, pour la Ville de Marseille et à l'adresse du siège social de l'Association, pour toute signification d'actes ou d'exécution des clauses, conditions et accessoires de la présente convention.

Fait à Marseille, en trois exemplaires originaux, le

Pour l'Association

Pour la Ville de Marseille

Monsieur l'Adjoint en charge du sport ,
de l'accès à la pratique sportive et du e-sport
Signé : Sébastien JIBRAYEL